



Rassemblement promo « Coët-2025 »

Note info n°2 (26 mars 2025)

Chers amis de la Cazaux,

Notre Président vous a annoncé le rendez-vous majeur de 2025, celui du « parrainage » de la 64^{ème} promotion de l'EMIA, dans la note INFO n°1 du 29 janvier.

Les informations précises venant de l'Académie Militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) sont attendues vers la fin du mois d'avril.

Les informations détaillées seront alors diffusées à tous vers la mi-mai au plus tard, en même temps que les conditions d'inscriptions.

Notre préparation à ce jour :

Ce rassemblement de deux journées et deux nuitées, dans un hôtel proche de la gare de Rennes, pourrait se dérouler comme suit :

- **J1** (le vendredi) : Journée Cazaux avec un accueil avant midi. Déjeuner dans un restaurant proche de l'hôtel à 12h.
Après-midi :
 - pour les hommes, AG.et visite du Musée des Transmissions à Cesson-Sévigné, sur le site du CATNC (Commandement de l'Appui Terrestre Numérique et Cyber) nouvelle appellation de l'ESEAT (École Supérieure de l'Électronique de Armée de Terre).
 - Pour les femmes, visite du musée de Bretagne, proche de l'hôtel et visite du Musée des Transmissions à Cesson-Sévigné.Dîner : Dans un restaurant en ville de Rennes
- **J2** (le samedi) : déplacement à Coët / Journée du parrainage.
Le dîner sera vraisemblablement pris dans un restaurant (bistronomique ?) de la région. Le programme sera affiné pour les conjoints selon les infos de participation aux cérémonies reçues de l'AMSCC.
- **J3**. Dislocation dans la matinée.

Des bus seront prévus pour les déplacements des deux journées.

Déroulement à partir de ce jour.

Les intentions de participation ont été de 88 participants dont 36 conjoints. :

- **1 : Les coûts** sont estimés (hôtel, transports, visites diverses...) entre 500 et 550 € pour un couple et entre 350 et 385 € pour une personne seule
 - ⋮ Nous demanderons un **premier acompte de confirmation d'inscription avant fin mai**. Le montant sera de 200 € pour un couple et de 150 € pour une personne seule. Cela permettra de faire face aux acomptes demandés lors des réservations d'hôtels, restaurants et transports.

- = Un second acompte sera demandé début septembre pour respectivement 150 € et 100 €
- = Fin octobre, le solde sera demandé
- **2 : Adresse des paiements :** Notre trésorier s'installant début avril en Touraine, l'adresse postale du destinataire et les références du nouveau compte bancaire vous seront communiquées en même temps que les conditions de l'inscription. Il sera préférable de payer en chèque pour tous ceux qui le peuvent.

Cette préparation est réalisée dans l'optique d'un déroulement semblable à celui du parrainage 2024.

Bien amicalement,
André CATENNE